

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 21 janvier a eu lieu un Conseil de Faculté (formation plénière) très dense.

Deux nouveaux membres ont été accueillis : dans le collège des personnalités extérieures : le bâtonnier **François FAUGERE** (qui représente désormais l'Ecole des avocats) et dans le collège B : **Didier GUIGNARD**. Qu'ils soient les bienvenus.

Parmi les questions à l'ordre du jour, on relèvera les points suivants :

1-Sur proposition du Doyen, le Conseil de Faculté a élu, à l'unanimité, le **Pr Marc NICOD, Premier Assesseur** ainsi que nos collègues **Eugénie FABRIES-LECEA** (MCF) et **Anne-Laure THOMAT-RAYNAUT** (MCF), assesseurs.

2-Nathalie DELANGHE (DES) a fait un point détaillé sur la **réorganisation des scolarités** avec désormais un **pôle Licence** (chef de service : Stéphanie PORCARIO) et un **pôle Master** (chef de service : Elsa FABRE).

3-En complément de la « mineure santé », va être organisée, sur demande expresse du rectorat, une « mineure droit » dans les études de santé avec des cours en ligne au S2 qui seront proposés par la FOAD (droit privé-droit public-histoire du droit ou institutions européennes et internationales).

4-Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) en L2 ont été votées.

5-Faisant suite à la réunion des directeurs de mentions de Masters qui a eu lieu lundi 20 janvier, le Conseil de Faculté a adopté les principes généraux suivants :

Pas de redoublement en M1 (déjà voté) **ainsi qu'en M2**, sous réserve de cas exceptionnels examinés par les commissions pédagogiques de mentions.

Pas de rattrapages en M1 et M2.

Compensation entre les S 1 et 2, 3 et 4 (modalités techniques à préciser).

6-Présenté par Jennifer WOLFARTH (SCD), le **questionnaire sur les compétences informationnelles a été adopté** et pourra être envoyé à tous les collègues.

7-Le **DU MBA Commande publique** (Pr Grégory KALFLECHE) est validé.

8-Le **projet de convention avec la Cour d'appel de Toulouse relatif à la mise en place d'un observatoire du traitement des violences conjugales**, en relation avec la mention Master droit pénal et science criminelle, est **validé**.

9-L'offre de formation de la Faculté de droit de l'Institut catholique de Lille, en vue de la prochaine accréditation **est validée**.

10-Hélène CITERICI (RAF) a **présenté les ajustements de la fiche financière**. Ceux-ci sont votés et mis en application, après une nécessaire information préalable.

NB : Compte tenu du travail à effectuer sur les maquettes et MCC en Master dans le cadre de la réforme Master et de la procédure d'accréditation, un CF supplémentaire aura lieu le mardi 25 février qui s'ajoute à celui du 11 février.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et Science politique